

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°43

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Collège n°1 « Elus et services » de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Corrèze

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu sa délibération n° 1-46 du 11 juin 2020 relative à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Collège n°1 « Elus et services »,
- Considérant que, par courrier du 13 décembre 2023, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a indiqué à la collectivité que la durée du mandat des membres du Conseil départemental de l'ONaCVG arrivait à son terme,
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Collège n°1 « Elus et services » de cette instance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Désigne en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

Collège n°1 : Elus et Services du Conseil Départemental :

- **Titulaire** : Monsieur Patrick BROQUERIE
- **Suppléant** : Monsieur Jacques SPINDLER

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024
DUB - 07032024